

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2023

DATE DE CONVOCATION : 24.03.2023	L'an deux mille vingt-trois, Le trente et un mars à dix-neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 24.03.2023	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, NEUTE
EN EXERCICE 15	Françoise, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas (arrivé à 19h18) et SUIRE Thierry.
PRÉSENTS 11	Excusés : AUBIN William (procuration à PORCHER Aurélie), BOUAN Chantal (procuration à
VOTANTS 15	ROBISSOUT Josiane), MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine), SORGNIARD Catherine (procuration à DAUNAY Loïc). Secrétaire de séance : PORCHER Aurélie

PROCES-VERBAL REUNION DU 9 MARS 2023

Accepté à l’unanimité.

Mr le Maire demande l’accord du conseil municipal pour l’ajout d’un sujet à l’ordre du jour concernant les modalités de location du logement communal récemment rénové. Accord donné par le conseil municipal à l’unanimité.

CREATION D’UN BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LE COURTIL ST PIERRE

Monsieur le Maire rappelle le projet du futur lotissement communal qui a été nommé « le Courtil Saint Pierre » par délibération du conseil municipal le 19 février 2021.

Il explique qu’il est nécessaire d’individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la détermination du coût de production, assurer un meilleur suivi de la comptabilisation des stocks et de la T.V.A.

Après en avoir délibéré,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **Décide la création d’un budget annexe lotissement pour cette opération**
- **Approuve la création d’un budget de comptabilité M57 dénommé budget annexe du lotissement communal « le Courtil Saint Pierre », ce budget sera assujetti à la T.V.A.**
- **Autorise Mr le Maire à signer tout document afférant à la création de ce budget annexe.**

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2023

Il est nécessaire de fixer les taux d'imposition communaux de l'année avant d'établir le budget primitif 2023.

Pour rappel, les taux d'imposition communaux votés en 2022 sont les suivants :

Foncier Bâti : 35,08 % (15,55 % + 19,53 %)

Foncier Non Bâti : 63.66 %

Depuis cette année, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (résidences secondaires). Une absence de taux dans la délibération s'interprète comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre.

Ci-dessous une simulation pour l'année 2023 avec les bases prévisionnelles 2023 :

TAUX MAINTENUS 2023			
	Bases prev 2023	Taux	Produits
TAXE HABITATION	185 949	13.04%	24 248 €
FONCIER BATI	816 200	35.08%(*)	286 323 €
FONCIER NON BATI	58 700	63.66%	37 368 €
		TOTAL :	347 939 €

(*) dont taux départemental : 19.53

Compte-tenu d'une augmentation de 7,1 % des bases de la taxe foncière en 2023 et d'une augmentation du taux de la taxe sur les ordures ménagères (passage de 9,65% en 2022 à 11,40% en 2023), le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux de ses impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de voter les taux d'imposition de 2023 suivant :

	<u>2023</u>
TAXE D'HABITATION	13,04 %
FONCIER BATI	35,08 % (15.55 % + 19,53 %)
FONCIER NON BATI	63.66 %

BUDGET COMMUNAL 2023

(Arrivée de Thomas SCHMITT à 19h18)

Présentation du Compte Administratif 2022 et Budget Primitif 2023

Après vérification des écritures du Compte de Gestion 2022 qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et préparé par le trésorier Mr BETHOUX, il est donné lecture des résultats du Compte Administratif 2022 du budget communal et du budget primitif 2023.

Budget Commune - Section de FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	BP 2022 / DM	CA 2022	BP 2023 (M57)
011	Charges à caractère général	334 250,00	210 628,47	295 900,00
012	Charges de personnel	316 200,00	279 472,58	317 100,00
014	Atténuation de produits	45 219,00	45 100,00	45 129,00
022	Dépenses imprévues	55 894,14		
023	Virement section investissement	110 000,00		275 000,00
042	Opérations d'ordre	14 064,31	14 064,31	11 906,75
65	Autres charges de gestion courante	40 320,00	36 946,46	95 844,61
66	Charges financières	3 955,31	3 455,31	2 260,56
67	Charges exceptionnelles	6 200,00	1 495,87	200,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		926 012,76	591 163,00	1 043 340,92
Recettes				
Chapitre	Intitulé	BP 2022 / DM	CA 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	200,00	243,10	200,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverse	111 718,00	123 122,57	124 040,55
73	Impôts et Taxes	471 269,37	482 170,73	472 676,02
74	Dotations – Subventions et participations	160 598,00	161 064,91	157 589,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,20	29 807,80	23 855,49
76	Produits financiers	3,00	3,60	3,00
77	Produits exceptionnels		1 202,96	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		767 788,57	797 615,67	778 364,06

002	Résultat de fonctionnement reporté	158 524,19	158 524,19	264 976,86
TOTAL RECETTES avec report du résultat		926 312,76	956 139,86	1 043 340,92

Section de Fonctionnement 2022

Dépenses	591 163,00 €
Recettes.....	797 615,67 €
Soit un EXCEDENT de.....	206 452,67 €
Avec Affectation résultat 2021 de	158 524,19 €
Soit EXCEDENT TOTAL de	364 976,86 €

Budget Commune - Section d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	BP 2022/DM	CA 2022	BP 2023
16	Emprunts et dettes	54 109,15	54 091,51	27 094,08
203	Frais études	52 175,00	16 488,00	28 905,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	245,01	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	106 616,10	23 002,85	97 649,92
23	Immobilisations en cours	832 595,50	48 713,16	1 690 965,40
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 060 495,75	142 540,53	1 854 614,40

Recettes				
Chapitre	Intitulé	BP 2022/DM	CA 2022	BP 2023
021	Virement section fonctionnement	110 000,00		275 000,00
024	Produits de cession d'immobilisations			32 874,94
10	Dotations, Fonds divers et réserves	128 115,40	132 400,93	130 849,28
13	Subventions d'investissement	75 000,00	2 764,00	628 562,00
16	Emprunts et dettes assimilés	525 000,00	800,00	600 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 064,31	14 064,31	11 906,75

203	Frais d'études, de recherche et de développement	34 400,00	0	26 891,62
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		919 454,65	150 029,24	1 706 084,59
002	Résultat reporté (excédent)	141 041,10	141 041,10	148 529,81
TOTAL RECETTES avec report du résultat		1 060 495,75	291 070,34	1 854 614,40

Section d'investissement 2022

Dépenses.....	142 540,53 €
Recettes	150 029,24 €
Soit un excédent de	7 488,71 €
Avec excédent 2021 de.....	141 041,10 €
Soit un EXCEDENT TOTAL de.....	148 529,81 €

Reste à réaliser 2022

Dépenses	187 198,91 €
Recettes.....	0 €
Soit un déficit de	187 198,91 €

Soit un DEFICIT TOTAL d'investissement de : 38 669,10 €

Le Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs questions et observations sur le Compte Administratif et le Budget Primitif.

Compte de Gestion 2022

Avant de proposer ce compte administratif au vote des conseillers, il les invite à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2022 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur.**

Compte Administratif 2022

Afin de permettre aux conseillers municipaux de procéder au vote du compte administratif 2022, Monsieur le Maire quitte la séance et Régine LEBORGNE, adjointe aux finances, prend la présidence. Elle soumet le Compte administratif 2022 à l'approbation des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Compte Administratif 2022 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Affectation des résultats 2022

Après adoption du Compte administratif, il convient de procéder à l'affectation des résultats au profit du Budget Primitif 2023.

Régine LEBORGNE constate que :

- L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à : 364 976,86 €
- Le besoin de financement sur les opérations d'investissement 2023 serait de : 100 000,00 €.

Il est proposé l'affectation de résultat suivante à reporter au budget primitif 2023 :

Recettes de fonctionnement	264 976,86 €
Recettes d'investissement	100 000,00 €
Total	364 976,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte les résultats comme suit à inscrire au Budget Primitif 2023 :

Article 002 - Recettes de fonctionnement :	264 976,86 €
Article 1068 - Recettes d'investissement :	100 000,00 €
Total	364 976,86 €

Budget primitif 2023

Après présentation du budget primitif pour l'année 2023 par Régine LEBORGNE, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter celui-ci.

Section de Fonctionnement

Equilibre dépenses et recettes : 1 043 340,92 €

Section d'investissement

Equilibre dépenses et recettes : 1 854 614,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Budget Primitif 2023 tel qu'il est présenté ci-dessus.

MODALITÉS DE LOCATION - LOGEMENT COMMUNAL SOLIDAIRE

Pour l'appartement meublé dédié au dispositif "Protège-Toit", une convention d'occupation précaire de 3 mois renouvelable sans pouvoir excéder une occupation de 9 mois consécutifs doit être établie.

Dans sa séance du 28 mars 2023, le CCAS de la commune a établi un projet de convention à soumettre au conseil municipal. Il propose également de fixer la redevance d'occupation suivant le revenu fiscal N-1 de l'occupant à laquelle s'ajoutera un forfait pour les charges liées à cette occupation, à savoir :

- revenu fiscal de référence <ou égal à 15 000 €/an/pers : redevance mensuelle de 300 € + forfait charges 100 €.
- revenu fiscal de référence > à 15 000 €/an/pers : redevance mensuelle de 400 € + forfait charges 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide le projet de convention établi par le CCAS de St Lormel.**
- **Fixe la redevance d'occupation mensuelle aux conditions présentées ci-dessus.**

INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement de La Madeleine :

Compte tenu des difficultés de circulation rencontrées rue de la Madeleine consécutives au stationnement des véhicules de part et d'autre de la voie, il est proposé la mise en place d'un sens unique. L'avis des riverains concernés sera préalablement recueilli au travers d'un questionnaire à retourner à la mairie.

Sécurité routière : La vitesse des véhicules rue des Tilleuls étant souvent excessive, un dispositif a été mis en place, à titre expérimental, à l'entrée Sud du Bourg.

Transports scolaires : Nous avons été saisi d'une demande de prolongation jusqu'au Bouillon du circuit du car assurant le ramassage scolaire vers le collège de Plancoët, le cheminement non protégé des enfants le long de la départementale pour rejoindre l'arrêt de la Ville Bily étant trop dangereux. Il est rappelé que les circuits, qui ne doivent pas excéder 45 minutes, ne peuvent pas être modifiés à la demande. D'autre part, la configuration des lieux ne permet pas à un car de manœuvrer. De plus, l'étude de la création d'un nouvel arrêt ne peut être menée que pour un nombre minimum de 5 usagers.

Garderie périscolaire : Nous avons été saisi d'une demande d'accueil d'un collégien à la garderie de l'école et ce pour les 4 ans à venir de sa scolarité. Il n'est pas envisageable de créer un service de garderie périscolaire supplémentaire pour des enfants non scolarisés au RPI.

Vie associative :

- rappel de l'opération "benne à ferraille" du 3 au 14 avril 2023
- opération "Portes ouvertes au RPI" le samedi 8 avril de 10h30 à 12 h
- chasse à l'oeuf de Pâques le samedi 8 avril de 15 h à 17 h au Bourg
- Tour de Bretagne le dimanche 30 avril

- conférence du professeur d'histoire Gilles Bourrien le vendredi 5 mai à 18h30 - salle polyvalente
- commémoration du 8 mai
- randonnée pédestre et repas de la mer le 13 mai

sans oublier les ateliers (couture créative, patchwork, livres pliés et découpés) celui de la vannerie a fini sa saison hier

QUESTIONS DIVERSES

Louis AILLET signale que des camions stationnent le long de la haie rue du 4 août 1944.

Prochain conseil municipal : vendredi 21 avril 2023 à 20 h.

La séance est levée à 21h08.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine <i>Absente</i>	SUIRE Thierry	